



© Marie-des-Neiges de Bellefroid, LNE

Les Prairies du Bourg

Etat des lieux

Le site des **Prairies du Bourg** est en fait un boisement humide. Il est situé le long du canal d'Orléans dans le nord-est du bourg. Les parcelles communales étudiées s'étendent sur environ 1 ha.

Patrimoine naturel remarquable

Faune : une espèce d'oiseau déterminante ZNIEFF a été observée, le **Pigeon colombin**, indicateur de la présence de vieux arbres à cavités, ainsi qu'une espèce d'intérêt européen jadis liée aux vieilles chênaies mais que l'on rencontre de plus en plus souvent dans divers types de boisements, le **Pic mar**. Une espèce de **papillon** « quasi menacée » et « déterminant des ZNIEFF » a été également notée, le **Grand paon de nuit**.

Flore : aucune plante patrimoniale n'a été recensée mais les milieux humides sont intéressants et riches en espèces, même si elles ne sont pas rares ni protégées.

Menaces potentielles

Ce type de peuplement forestier est parfaitement résilient face aux inondations et aux pollutions. Il est donc essentiel de préserver la fonctionnalité du boisement, sa capacité à générer de l'humidité ainsi que son rôle de protection des sols et d'absorption des eaux de pluie.

En tant que propriété communale et aménagé pour le public, le site va voir une fonction récréative importante.

Il conviendra alors de veiller à ce que la fréquentation par les promeneurs ne dégrade pas le site (déchets, circulation en dehors des chemins, vagabondage des chiens...) et qu'elle n'induira pas une obligation d'abattre les arbres morts. Le bois mort sur pied abrite souvent des espèces de grand intérêt et, ici, certains sujets sont remarquables par leur taille, leur circonférence et leur allure.

Quelques chiffres

Type : Forêt communale

Superficie : 1 ha

Intérêt écologique : Moyen

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 0
- Faune : 3

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :



Grand paon de nuit

© Kévin Billard, obs'45



Pigeon colombin

© Jim Gifford, Wikimedia commons



Pic mar

© Marek_Szczepanek, Wikimedia commons

La Jonchère LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES

Espèces remarquables

Reptiles

★ Cistude d'Europe

Oiseaux

● Martin-pêcheur d'Europe

● Mésange nonnette

● Pic épeichette

● Pouillot siffleur

Flore

△ Molène fausse-blattaire

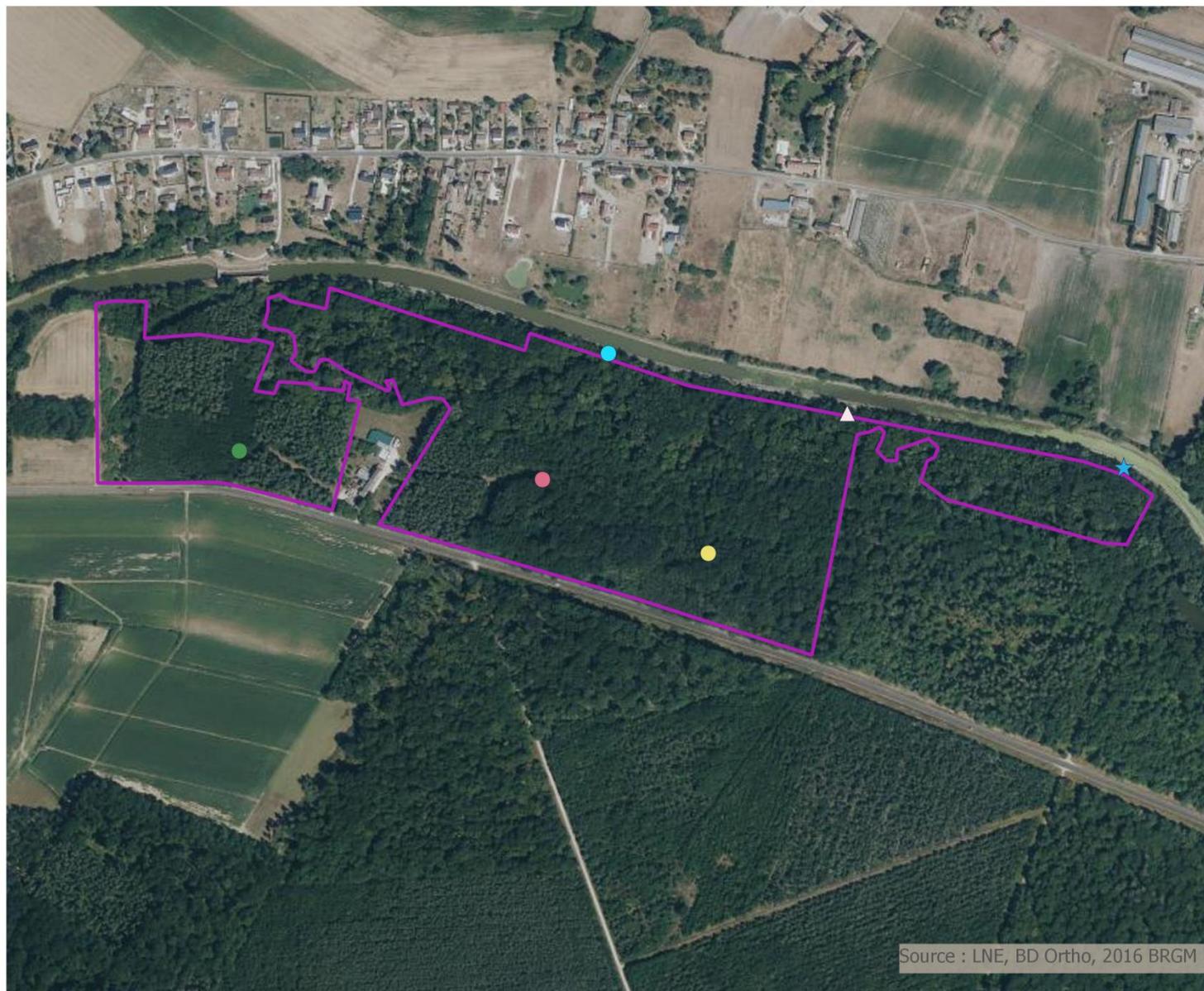
Limites administratives

□ Limite du site

□ Limite communale



0 100 200 m



Enjeux du site

- ✓ Préservation du potentiel d'accueil de les zones boisées, en particulier les parties les plus humides
- ✓ Préservation du corridor aquatique

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Préservation du potentiel d'accueil de la zone boisée
Action 1-1	Conserver ce couvert forestier d'essences feuillues et n'abattre les arbres que si c'est motivé par des raisons de sécurité . Favoriser la régénération spontanée. Éviter toute circulation d'engin lourd dans le boisement afin de prévenir les tassements du sol.
Action 1-2	Continuer à laisser se développer un sous-étage varié et diversifié (éviter tout débroussaillage dans le sous-bois). Conserver absolument toutes les essences à fleurs et à fruits (aubépines, églantines...).
Action 1-3	Tous les micros-habitats (lierre, mousses, lichens, bois mort au sol et sur pied, etc.) doivent être soigneusement conservés, en particulier le Lierre : cette plante n'endommage pas les arbres et représente une source de nourriture très importante pour la faune (floraison en octobre favorable aux insectes, fructification en hiver, favorable aux oiseaux et à certains mammifères...).
Action 1-4	Conserver les arbres à cavités et le bois mort au sol et sur pied , dans les limites des règles de sécurité afin de maintenir des habitats intéressants pour la faune. Si des arbres deviennent dangereux, les branches peuvent être élaguées afin de ne garder que des chandelles (troncs). En effet, même morts, les arbres continuent à abriter un large cortège de faune et de champignons. Dans les endroits les plus reculés, loin des chemins, laisser quelques arbres aller jusqu'à ce qu'ils s'écroulent, pour favoriser de nombreuses espèces patrimoniales (insectes, chauves-souris, oiseaux).
Objectif 2	Préserver le corridor aquatique
Action 2-1	Veiller à la fonctionnalité de la petite zone humide . Éviter la circulation des engins et des personnes en son milieu. Préserver les sources d'alimentation en eau pour que le marais conserve son caractère humide.
Action 2-2	Veiller à la fonctionnalité du fossé en enlevant les entraves à la circulation de l'eau. Surveiller les éventuelles sources de pollution en amont.
Action 2-3	Conserver la connexion entre le canal et le boisement : s'assurer que la faune terrestre peut circuler à l'abri des dérangements et des nuisances.